

Collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT EUROPEEN – PARCOURS ETUDES JURIDIQUES EUROPEENNES.**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^eet L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit européen » parcours Etudes juridiques européennes.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
Président(e) du jury :			
MARTIN	Sébastien	MCF	Marché intérieur et concurrence Droit fiscal Union européenne et droit public global
Membres du jury :			
DUBOS	Olivier	PR	Droit constitutionnel et administratif de l'UE
PLATON	Sébastien	PR	Droit constitutionnel et administratif de l'UE
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
DELZANGLES	Hubert	PR	Marché intérieur et concurrence
GAUTHIER	Catherine	PR	Droit européen des droits de l'Homme
SZYMCZAK	David	PR	Droit européen des droits de l'Homme

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Bordeaux, le 7 octobre 2025

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG